

Qui devrait reporter sa pension de vieillesse?

Depuis juillet 2013, vous pouvez reporter le premier versement de votre pension de la Sécurité de la vieillesse jusqu'à 5 ans, ce qui vous permet de recevoir une pension plus élevée. Si vous choisissez cette option, vous recevrez un montant plus élevé de 0,6 % pour chaque mois où vous reportez le versement de votre pension, jusqu'à un maximum de 36 % à l'âge de 70 ans.

Par exemple, si vous attendez à 66 ans, votre rente sera bonifiée de 7,2 % pour le restant de vos jours. Et si vous patientez jusqu'à 70 ans, le maximum, votre rente sera majorée de 36 %. Au lieu de toucher 6 553 \$ par année, dès aujourd'hui, vous aurez droit à 8 912 \$ par année si vous attendez cinq ans avant de demander votre rente. Ainsi, vous recevrez 2 359 \$ de plus par année jusqu'à votre mort.

En fait, tout dépend de l'heure de votre mort. Si vous rendez l'âme avant 80 ans, il aurait été plus avantageux de réclamer votre rente dès 65 ans. Mais si vous restez en vie jusqu'à 90 ans, il aurait été plus payant d'attendre jusqu'à 70 ans pour toucher des prestations majorées de 36 %.

Avant de prendre cette décision vous devez tenir compte de votre source de revenus, votre situation d'emploi, de votre état de santé et de vos projets de retraite.

Les aînés qui gagnent plus de 114 793 \$ par année n'ont plus du tout droit à la SV. Pour eux, le report s'impose. Ils n'ont rien à perdre ! En fait, dès que les revenus excèdent 70 954 \$, le report de la rente devient généralement plus avantageux.